

CHALLENGE Marche athlétique 2011-2012

Proposé par la Commission Départementale de Marche du 91

RÈGLEMENT DU CHALLENGE Marche :

Article 1 – Public concerné : Ouvert à tout athlète, homme ou femme, **licenciés** des catégories POUSSINS, BENJAMINS, MINIMES, CADETS, JUNIORS, ESPOIRS, SENIORS et VETERANS. Challenge non ouvert aux non licenciés.
Pour les vétérans, toutes les tranches d'âge seront confondues.

Article 2 – Courses concernées par le Challenge :

Challenge basé sur l'année civile 2011.

Compétitions CJESV (certaines dates sont approximatives) :

- 1 Chpt 91 indoor Décembre 2011 sur 3000 et 5000 m*.
- 2 Savigny route Mars 2012 sur 7,5 km.
- 3 Ronde Lissoise Mars 2012 sur 10 km
- 4 Chpt 91 Vétérans Mars 2012 sur 3000 m (F) 5000 m (H).*
- 5 Chpt 91 piste Juin 2012 sur 10 000 et 20 000 m *
- 6 Compétition sur piste à Lisses Juin 2012 3000 m et 5000 m *
- 7 Compétition sur piste (incluse dans le stage) à Savigny Juin 2012 sur 3000 m et 5000 m *
- 8 Ballainvilliers route septembre 2012 sur 10 km
- 9 Etampes piste aout 2012 sur 3000 et 5000 m*.

Compétitions Poussins, Benjamins, Minimes (certaines dates sont approximatives) :

- 1 Chpt 91 indoor Janvier 2012*
- 2 Journée qualif jeunes *
- 3 Journée équipe athlé
- 4 Chpt 91 piste * juin 2012
- 5 Compétition sur piste à Lisses Juin 2012 *
- 6 Compétition sur piste (incluse dans le stage) à Savigny Juin 2012 *
- 7 Etampes piste aout 2012*

Article 3 – Attribution des points :

Place	point std	chpt 91
1	20	30
2	17	27
3	15	25
4	13	23
5	12	22
6	11	21
7	10	20
8	9	19
9	8	18
10	7	17
11	6	16
12	5	15
13	4	14
14	3	13
15	2	12
16	1	11

Mode de calcul du challenge :

Calculé par addition des 5 meilleurs résultats à partir des cadets, dont obligatoirement 3 minimum sur piste (compétition avec *)

Calculé par addition des 3 meilleurs résultats pour les benjamins et minimes

Article 4 – Ex aequo :

En cas d'égalité au classement final, les athlètes seront départagés par le nombre de places de premier, puis par le nombre de places de second, et ainsi de suite jusqu'à l'émergence d'une différence.

Article 5 – Résultats de chaque épreuve :

Les organisateurs de chaque épreuve de marche devront fournir les résultats au responsable du Challenge, Emmanuel TARDI qui établira un classement avec nom, Prénom, no licence et nom du club.

Article 6 – Classement final :

Le classement final sera établi pour la fin juin et sera définitif qu'après la réunion du bureau de la Commission de Marche qui le validera.

Les résultats et le règlement seront consultables sur le site du comité départemental

www.cd91athle.org

Article 7 – Récompenses :

Les récompenses (coupes et bons d'achats) seront remises aux 3 premiers H et F de chaque catégorie, présente ou excusés, au plus tard le 15 décembre 2011.

	Benjamin	Minime	Cadet	Junior	Espoir	Senior	Vétéran
Femmes	Coupe	Coupe	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat
Hommes	Coupe	Coupe	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat	Bon Achat

Article 8 – Bonus :

Les athlètes se verront attribuer 3 points supplémentaires de Bonus par compétitions effectuées au-delà du nombre total minimum requis pour être classé .

Article 9 – Litiges :

Le bureau de la Commission de Marche tranchera les litiges pouvant intervenir lors des classements des compétitions du challenge.